



Droits aux aides en étant séparés ?

Par **curry**, le **16/07/2013** à **10:44**

Bonjour,

Je suis actuellement pacsé depuis Juin 2013, ma conjointe est mutée dans la région parisienne à partir de Septembre 2013 ou elle a pris un logement. Je reste donc seul pendant cette année de mutation dans notre appartement à Lyon. Je souhaitai donc savoir si au niveau de la loi il est possible de se déclarer à la CAF séparément pour toucher chacun les APL de nos futurs logement respectifs tout en étant pacsés ? Car sans ca notre situation financière sera très compliqué et je serai dans l'obligation de rendre mon appartement.

Cordialement

Par **amajuris**, le **16/07/2013** à **11:18**

bjr,

je suppose que le bail de location est à vos 2 noms. si c'est le cas difficile de déclarer que vous ne vivez plus ensemble.

donc il faudrait savoir que le bail soit à votre seul nom.

en outre il ne faut pas oublier que les partenaires d'un pacs s'engagent à vie commune ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques.

si vous voulez des aides, il faudrait vous dépacser.

cdt